EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123534-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/142

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Musée des Beaux-Arts. Exposition Rosa Bonheur. Catalogue - Convention - Autorisation - Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Rosa Bonheur, le musée des Beaux -Arts et le musée d'Orsay coorganisent une exposition qui sera présentée à Bordeaux du 18 mai au 18 septembre 2022 puis au musée d'Orsay du 18 octobre 2022 au 16 janvier 2023.

Dans le cadre de cette exposition le musée d'Orsay co-édite avec les éditions Flammarion le catalogue pour les deux étapes.

Le prix public de ce catalogue de 280 pages est de 45 euros TTC. Une remise de 32% sera appliquée sur les exemplaires destinés à la vente dans la boutique du musée des beaux-arts et une remise de 50% pour les catalogues destinés aux partenaires et prêteurs des œuvres.

Dans ces conditions le musée des Beaux -Arts souhaite acheter 250 exemplaires du catalogue pour la boutique du musée et 400 exemplaires pour les partenaires et les préteurs.

L'ensemble de ces dispositions sont définies dans la convention de partenariat joint à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire :

A signer la convention de partenariat avec le musée d'Orsay
Faire appliquer les tarifs du catalogue
Engager les dépenses correspondantes

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE MADAME MYRIAM ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT
CATALOGUE EXPOSITION ROSA BONHEUR
N° 2022 - 149

ENTRE :

L'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing
Établissement public à caractère administratif, créé par le décret n°2003-1300 du 26 décembre 2003, modifié.
Immatriculé au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le n°180 092 447 000 10
Dont le siège est sis Esplanade Valéry Giscard d'Estaing- 75343 Paris cedex 07,
Représenté par son président, Monsieur Christophe Leribault

ci-après dénommé « l'EPMO-VGE »

D'UNE PART,

ET :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux – Arts, sise Place Pey Berland, 33000, Bordeaux, France, représentée par M. Pierre Hurmic, Maire, agissant en vertu de la délibération n°

Ci-après dénommé par « Le Musée des Beaux-Arts »

D'AUTRE PART,

Ensemble ci-après dénommées « les Parties ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Le Musée des Beaux-Arts et l'EPMO-VGE coorganisent une exposition temporaire (ci–après « l'Exposition ») intitulée provisoirement ou définitivement *Rosa Bonheur (1822-1899)* présentée du 18 mai au 18 septembre 2022 au musée des Beaux-Arts de Bordeaux, puis du 17 octobre 2022 au 16 janvier 2023 au musée d'Orsay, Paris.

L'EPMO-VGE coéditera avec les Editions Flammarion le catalogue de l'Exposition commun à ces deux étapes. Les Parties se sont rapprochées dans le cadre du présent contrat afin de fixer les termes et conditions de leur partenariat autour du catalogue de l'Exposition.

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les Parties pour la réalisation du catalogue de l'Exposition et notamment de déterminer les conditions de cession de droits par le Musée des Beaux-Arts au profit de l'EPMO-VGE sur les images figurant en annexe 1 en vue de l'édition, la publication, la commercialisation, la diffusion et la promotion du catalogue d'Exposition en version française (ci-après « le Catalogue »).

Les caractéristiques du Catalogue sont les suivantes :
Titre : Rosa Bonheur
Editeurs : Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing / Flammarion
Format : 20 x 28 cm / 260 images environ / 288 pages
Tirage : 7 000
Langue : française
Prix de vente prévisionnel : 45 €
Parution : mai 2022

Article 2 : Cession de droits

Le Musée des Beaux-Arts cède, à titre non-exclusif, à l'EPMO-VGE en vue uniquement de l'édition, la publication, la commercialisation, la diffusion et la promotion (notamment par feuilletage numérique) du Catalogue dans le monde entier, incluant toute réimpression et réédition, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, tels que définis par les articles L 122-2 et L 122-3 du Code de la propriété intellectuelle, sur les images dont il est titulaire des droits de propriété intellectuelle. La liste de ces visuels et les mentions de crédits figurent en annexe 1.

Il est par ailleurs précisé qu'une préface commune rédigée par Sophie Barthélémy, directrice du Musée des Beaux-Arts, et Christophe Leribault, président de l'EPMO-VGE sera reproduite dans le Catalogue. A ce titre, les Parties déclarent détenir les droits nécessaires à cette reproduction.

Cette cession de droits est consentie pour le monde entier et pour la durée de l'exploitation de la version française du Catalogue incluant toute réimpression et réédition.

Toute autre exploitation que celle prévue au présent article devra faire l'objet d'un nouveau contrat de cession de droits entre les Parties.

Article 3 : Garanties

Le Musée des Beaux-Arts garantit être titulaire des droits, ou détenir les licences d'utilisation, sur les images qu'il cède dans le cadre du présent contrat, nécessaires à l'exploitation et à la promotion du Catalogue. Il garantit l'EPMO-VGE contre tout recours de tiers concernant l'utilisation des images.

Le Musée des Beaux-Arts déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires à la reproduction des images et notamment pour tout ce qui concerne les droits moraux et patrimoniaux des ayants droits de l'ensemble des œuvres reproduites et le droit à l'image de toute personne photographiée.

Article 4 : Exploitation des droits sur le Catalogue par des tiers

Le Musée des Beaux-Arts accepte que l'EPMO-VGE puisse autoriser un tiers à exploiter les droits sur le Catalogue sans obtenir l'accord préalable du Musée des Beaux-Arts.

Article 5 : Exemplaires - Préachats

L'EPMO-VGE s'engage à transmettre 10 (dix) exemplaires gratuits du Catalogue au Musée des Beaux-Arts pour ses besoins propres.

Les exemplaires acquis par le Musée des Beaux-Arts avant la publication du Catalogue, pour ses besoins propres excluant la revente, au-delà des exemplaires gratuits qui lui sont conférés dans le cadre du présent contrat, feront l'objet d'une remise de 50 % (cinquante pour cent) sur le prix de vente au public hors taxes de l'ouvrage, hors frais d'expédition.

Le Musée des Beaux-Arts devra passer ces commandes auprès du coéditeur de l'EPMO-VGE, les Editions Flammarion. Les Editions Flammarion transmettrons une facture au Musée des Beaux-Arts au nom de la coédition.

Par ailleurs, il est précisé que les Parties se répartiront à part égales les envois des exemplaires du Catalogue aux prêteurs communs de l'Exposition, chaque partie prenant à sa charge les frais y afférents (achat du Catalogue et frais d'expédition).

Article 6 : Mentions sur le Catalogue

L'EPMO-VGE devra faire apparaître le logo du musée des Beaux-Arts de Bordeaux sur la page « Organisation » du Catalogue.

A ce titre, le Musée des Beaux-Arts reconnait disposer de l'ensemble des droits afférents au logo qu'il fournit à l'EPMO-VGE et le garantit contre tout recours à cet égard.

Article 7 : Modalités financières

Le Musée des Beaux-Arts cède à l'EPMO-VGE l'ensemble des droits cités à l'article 2 ci-avant à titre gracieux conformément à l'article L122-7 du Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 : Résiliation

Chacune des Parties pourra résilier de plein droit le présent contrat en cas de violation de ses obligations par l'autre partie constatée après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai de 15 (quinze) jours francs à compter de la réception de celle-ci.

Article 9 : Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, rendant impossible à l'une et ou à l'autre partie d'exécuter l'une de ses obligations, le contrat sera suspendu en ses dispositions qui concernent l'obligation en cause et seulement celle-ci. Lorsque l'événement de force majeure ne fait plus obstacle, l'exécution de l'obligation suspendue sera reprise sans délais. La partie subissant ledit événement s'engage à en informer l'autre dans les plus brefs délais.

En toutes hypothèses, si l'évènement de force majeure se poursuit pour une durée supérieure à 30 (trente) jours, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans droits à indemnités de part de d'autre, par simple notification par lettre recommandée avec accusé réception avec effet immédiat.

Article 10 : Litiges – Loi applicable

Le présent contrat est soumis en toutes ses dispositions à la loi française et tous les litiges relatifs à celui-ci relèveront des juridictions compétentes de la ville de Paris, France, en cas d'échec des négociations amiables.

Le présent contrat prend effet à compter du 15 janvier 2022.

Article 11 : Annexe

L'annexe fait partie intégrante du présent contrat :

- Annexe 1 : Liste des images fournies par le Musée des Beaux-Arts

Fait à Paris, le
en deux exemplaires originaux

Pour l'EPMO-VGE	Pour le Musée des Beaux-Arts
M. Christophe Leribault	M. Pierre Hurmic

Annexe 1
Liste des images fournies par le Musée des Beaux-Arts

Rosa Bonheur, *Deux lapins,* (Salon de 1841)	Bx E 1443 bis
Rosa Bonheur, *Taureau qui marche*	Bx E 1443.8 / Bx M 12413
Rosa Bonheur, *Étude de renard*	Bx E 672 - Bx M 7009
Rosa Bonheur, *Tête de chien*	Bx E 680.5 - Bx M 490
Rosa Bonheur, *Tête de chien*	Bx E 680.2 - Bx M 492
Rosa Bonheur, *Tête de chien*	Bx M 6399
Rosa Bonheur, *Tête de bouc*	Bx E 673 - Bx M 6130
Rosa Bonheur, *Brebis tondue* (*Mouton broutant*)	Bx E 1443.5
Rosa Bonheur, *Un taureau*	Bx E 1443.11 / Bx M 12425
Rosa Bonheur, *Un chien*	Bx E 1443.10 / Bx M 12424
Rosa Bonheur, *La Neige à l'orée du bois*	Bx 2010.3.3
Rosa Bonheur, *Tête de chien*	Bx E 680.3 - Bx M 491
Rosa Bonheur, *Tête de chien*	Bx E 680.1 - Bx M 6992
Rosa Bonheur / François Auguste Peyrol, *Taureau couché*	Bx E 1443.6 / Bx M
12412Auguste François Bonheur, *Portrait de Rosa Bonheur*	BX E 1169
Jules Isidore Bonheur, *Vache défendant son veau contre un loup*	Bx S 87 / Bx E 1025
Jules Isidore Bonheur, *Renard à l'affût*	Bx E 1011 ; Bx 899 4 1
Raymond Bonheur, *Autoportrait*	Bx E 1164
D'après Isidore Jules Bonheur, *Cheval* (envoyé par le musée Goupil et par le musée des beaux-arts)	2001.1.1.9
George Achille Fould, *Rosa Bonheur dans son atelier*	Bx E 946 / Bx M
6591Pierre Paul Rubens et atelier, *L'Enlèvement de Ganymède*	Bx E 138
François-André Vincent, *La Leçon de labourage*	Bx E 340

Pour information :

Rosa Bonheur, *La Foulaison des blés en Camargue* RF 2388
(dépôt du musée d'Orsay)